



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Protheses dentaires

Question écrite n° 48569

Texte de la question

Mme Marie-Fanny Gournay attire l'attention de M. le secretaire d'Etat a la sante et a la securite sociale sur les conditions difficiles que connaissent les laboratoires de protheses dentaires. En effet, les prothesistes dentaires sont les seuls fabricants de ces dispositifs et en assument l'entiere responsabilite. Ces derniers, rappelant qu'ils fabriquent ces dispositifs medicaux sur mesure, contestent l'obligation d'un marquage CE sur leur production. Par ailleurs, ils s'etonnent et s'inquietent que les pouvoirs publics ne tiennent pas compte des recommandations enoncees par le Conseil national de la consommation (avis du 13 decembre 1994). Elle lui demande donc quelles mesures il entend prendre afin de repondre aux inquietudes legitimes de cette profession.

Données clés

Auteur : [Mme Gournay Marie-Fanny](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48569

Rubrique : Materiel medico-chirurgical

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 1997, page 915